

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3467

commission principale : finances et institutions

objet : **Compte administratif 2005 - Programmation pluriannuelle d'investissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 21 décembre 2001, le conseil de Communauté a décidé de gérer l'investissement communautaire en autorisations de programme et crédits de paiement (AC/CP) et a adopté la liste des opérations à réaliser pendant le mandat pour une capacité d'investissement en charge nette (dépenses - recettes) de :

- 1 150 M€ pour le seul budget principal, c'est-à-dire financé par le contribuable de la fiscalité directe locale,
- 185 M€ pour le budget de l'assainissement, c'est-à-dire financé par l'utilisateur qui paie la redevance d'assainissement,
- 77 M€ pour le budget des eaux, c'est-à-dire financé par l'utilisateur qui paie ses consommations d'eau potable.

Compte tenu de la consommation des autorisations de programme et des besoins de financement à prévoir d'ici la fin du mandat, le conseil de Communauté, lors de sa séance du 19 décembre 2005, a décidé de réviser le niveau de capacité d'investissement pour le budget annexe de l'assainissement et de le porter à 217 M€. Dès lors, en prenant en compte des reports de crédits mis en place en 2002 sur le budget principal, la capacité financière pour les trois budgets s'établit en charge nette comme suit :

- 1 160 M€ pour le seul budget principal,
- 217 M€ pour le budget de l'assainissement,
- 77 M€ pour le budget des eaux.

L'affectation de financement aux opérations (individualisation d'autorisation de programme) se fait en respectant un processus décisionnel qui place la décision au niveau de l'exécutif communautaire et du Conseil.

Chaque opération, dès lors qu'elle est individualisée, dispose d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement comptable des dépenses. La réalisation annuelle des paiements de dépenses ou encaissement de recettes se fait dans les limites du budget voté par nature. Le financement annuel des opérations est voté globalement par chapitre budgétaire et non au niveau de l'opération. Les crédits sont ventilés sous forme d'enveloppe aux services communautaires. Cela permet en cours d'année de disposer de crédits quel que soit le rythme d'avancement physique de chaque opération et d'opérer des redéploiements de budget selon les besoins de paiement.

Au 31 décembre 2005, 798 opérations ont reçu un financement pour un montant total d'autorisations de programme individualisées en charge nette de 1 174,80 M€ pour le budget principal, 67,50 M€ pour le budget des eaux et 247,70 M€ pour le budget de l'assainissement. Cela correspond à un niveau de dépenses opérationnelles de 1 706,30 M€ pour le budget principal, 123,80 M€ pour le budget des eaux et 375,20 M€ pour le budget de l'assainissement. Le niveau des individualisations d'autorisations de programme excède la capacité de financement votée pour la période 2002-2007. Toutefois, ce montant individualisé comprend des prévisions de réalisation financière au-delà de 2007.

Le niveau de consommation des crédits de paiement a été particulièrement élevé en 2005, comme le montrent les résultats qui suivent. Avec 807,951 M€ réalisés en charge nette, la capacité financière est consommée à hauteur de 56 % à la fin de l'exercice 2005.

Le montant cumulé 2002-2005 de la réalisation en charge nette se répartit en 619,90 M€ pour le budget principal, 42,30 M€ pour le budget des eaux et 145,80 M€ pour le budget de l'assainissement. Les montants réalisés en 2005 sont respectivement de 228,60 M€, 14,10 M€ et 44,10 M€.

Le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées pour les années 2002 à 2005 est de 57,4 % en dépenses (1 265 M€) et de 63,9 % en recettes (457 M€) sur l'ensemble des budgets. Ces chiffres sont détaillés dans les tableaux ci-joints par thème.

La structure géographique et fonctionnelle de la PPI

La communauté urbaine de Lyon exerce des compétences dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis des communes membres mais son action réside également dans la réalisation d'équipements d'agglomération. Cette double vocation se reflète dans la structure de la PPI. Les opérations peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- des équipements de zone concernant plusieurs communes comme les zones industrielles ou les déchetteries,
- des opérations d'intérêt communal, comme la voirie de proximité, certaines voiries de desserte locale, des aménagements d'espaces publics ou des actions relatives à la politique de la ville,
- des opérations d'intérêt d'agglomération, comme les équipements du contrat de plan ou l'amphithéâtre de la Cité internationale,
- des équipements structurants de services urbains comme les réseaux d'assainissement, la station d'épuration à Pierre Bénite, l'usine d'incinération à Gerland.

Les investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires sont à dissocier et représentent une part mineure de la charge nette de la PPI (6 % sur 2002-2005).

Le niveau de réalisation, cumulé en 2002-2005 en charge nette, fait apparaître que sur un total de 807,951 M€, 50 % des montants réalisés concernent les grands projets d'agglomération et les équipements structurants de services urbains et 43,9 % portent sur les opérations communales, de proximité ou de zone.

Les éléments d'analyse par autorisations de programme globales

Pour chaque autorisation de programme globale qui correspond à un thème du plan de mandat, le développement suivant présente les montants comparatifs réalisés en charge nette, pour les années 2004 et 2005 ainsi que des éléments d'explication des variations d'un exercice à l'autre.

Développement économique : montant réalisé en 2004 : 6,20 M€, réalisé en 2005 : 23,80 M€.

L'autorisation de programme globale développement économique comprend principalement les secteurs d'aménagement à dominante économique : porte des Alpes à Saint Priest, Gerland à Lyon 7°, Confluence à Lyon 2° et Vaise à Lyon 9° et les opérations de requalification de zone industrielle.

La hausse des dépenses en 2005 concerne la moitié des opérations individualisées de cette autorisation de programme. Cette augmentation porte en partie sur la requalification des zones industrielles notamment Perica et la Mouche, dans le secteur du boulevard scientifique à Lyon 7°, le lancement des travaux de l'îlot Bon Lait (3,10 M€), le boulevard Chambaud de la Bruyère et la 2° tranche du parc de Gerland.

Par ailleurs, les travaux primaires dans les ZAC de l'Industrie à Lyon 9°, des Pierres Blanches à Mions ou des Hauts de Feuilly à Saint Priest ont généré environ 7,20 M€ de dépenses. Ces opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire sont partiellement financées par des recettes. Les recettes sont toutefois en baisse par rapport à 2004, dans la mesure où l'opération Lyon-Confluence n'a pas fait l'objet de titres en 2005, à la différence de 2004 (3,20 M€).

Grands équipements d'agglomération : montant réalisé en 2004 : 40,90 M€, réalisé en 2005 : 42,60 M€.

Avec une ouverture prévue mi-2006, la majorité du coût de la salle 3000 a été supportée en 2005. La charge nette évolue peu car d'importantes recettes liées au foncier ont été perçues. Il a lieu de noter que la recette de redevance capitalisée pour la concession du parking a été encaissée sur la section de fonctionnement et ne figure pas dans ces résultats.

Contrat de plan : montant réalisé en 2004 : 4,60 M€, réalisé en 2005 : - 1,60 M€.

En 2005, les opérations du contrat de plan ont généré des recettes supérieures aux dépenses. Ces dernières sont d'ailleurs en baisse et coïncident avec l'achèvement des travaux de l'INRP (2 M€) et de l'école d'infirmières Rockefeller. La montée en charge des travaux de l'ENSSIB (+ 1,90 M€) ne compense pas cette baisse.

Déplacements urbains : montant réalisé en 2004 : 63,40 M€, réalisé en 2005 : 76,40 M€.

L'autorisation de programme globale déplacements urbains comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité, les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 k€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures et les opérations d'aménagements connexes aux lignes de tramway.

Une partie de la hausse des dépenses est constituée par les montants consacrés à la voirie de proximité, notamment des grosses réparations (+ 3 M€) et au fonds d'initiative communale (+ 1 M€). Par ailleurs, les opérations de sécurisation et de rénovation des tunnels (+ 8,40 M€ pour le tunnel de Fourvière et + 3,10 M€ pour le tunnel de la Croix-Rousse) ont fait l'objet de compléments d'individualisation d'autorisation de programme.

L'extension de la ligne de tramway à Montrochet et le lancement du chantier Léa pèsent également dans les dépenses de 2005 (+ 3,80 M€). Enfin, l'avancement des opérations individualisées comme celle de la place Curial à Bron, du boulevard du Valvert à Tassin la Demi Lune, du boulevard Joliot Curie à Vénissieux ou de la route d'Irigny à Saint Genis Laval, notamment influent sur les dépenses de 2005.

Habitat et politique de la ville : montant réalisé en 2004 : 3,40 M€, réalisé en 2005 : 6,20 M€.

En 2005, les dépenses et les recettes ont progressé respectivement d'environ 40 % et 20 %. La hausse des dépenses concerne presque la moitié des opérations et se concentre, notamment, sur les grands projets de ville et les opérations de renouvellement urbain de Vaulx en Velin (notamment dans le quartier de l'Ecoin sous la Combe, + 2,60 M€), Saint Priest centre (+ 1,80 M€) et Vénissieux, quartier Max Barrel (+ 0,90 M€).

En revanche des opérations déjà anciennes se terminent à Rillieux la Pape dans le secteur du Mont-Blanc, à Vénissieux placette Michelet et voient leur niveau de dépenses en baisse par rapport à 2004.

Les recettes en progression forte concernent des opérations foncières du GPV de la Duchère (+ 1,40 M€), et les travaux pour le compte de la commune de Saint Priest, opération Bel Air Barbusse (+ 1,10 M€).

Aménagement urbain et espaces publics : montant réalisé en 2004 : 19,10 M€, réalisé en 2005 : 18,20 M€.

Cette autorisation de programme comprend plusieurs projets phares du mandat tels que l'aménagement des berges du Rhône, le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie à Vaulx en Velin et le développement des modes doux.

Le lancement du chantier des berges du Rhône a généré presque 6,80 M€ de mandats en 2005 et la 2^e tranche de l'espace Dauphiné à Lyon 3^e, 4,10 M€. Ces dépenses sont néanmoins compensées par des recettes pour plus de 4,70 M€, dans la mesure où une partie des réalisations est pris en charge par la ville de Lyon.

Les travaux de déplacements doux des liaisons Vaise, les Terreaux, la Part Dieu et Presqu'île ont été financées à hauteur de 2,50 M€ de plus en 2005. Enfin, les opérations d'aménagement à Feyzin pour la 1^{ère} tranche du secteur Carré Brulé et la requalification de la RN 7 à Fontaines Saint Martin, espace public du centre, à Champagne au Mont d'Or, place Kennedy, à Collonges au Mont d'Or, hameau de Trèves Pâques et à Neuville sur Saône, les abords du lycée sont également en phase travaux pour plus de 5,10 M€.

Enfin, la baisse de la charge nette en 2005 s'explique par la perception de recettes importantes liées aux cessions foncières pour les opérations du Carré de Soie et de l'aménagement de la Buire à Lyon 3^e.

Investissement foncier : montant réalisé en 2004 : 4 M€, réalisé en 2005 : 8,50 M€.

L'année 2005 est marquée par une forte augmentation des dépenses et des recettes (+ 10,70 M€ et + 6,20 M€). Cela s'explique notamment par l'impulsion donnée dès 2004 aux acquisitions foncières pour le logement social. Sur 16 M€ individualisés en 2005, 13,10 M€ ont été réalisés soit +5,80 M€ en dépenses par rapport à 2004. Les acquisitions foncières pour tiers ont fait l'objet de nombreuses transactions, équilibrées en dépenses et en recettes avec un volume proche de 8 M€ en 2005.

En contrepartie, les réserves foncières hors logement social ont été constituées pour un montant de 10,40 M€.

Ecologie urbaine : montant réalisé en 2004 : 10,40 M€, réalisé en 2005 : 37,30 M€.

Cette autorisation de programme globale finance principalement les opérations de la collecte et du traitement des déchets et la gestion des eaux de ruissellement et des réseaux hydrauliques.

Les travaux de mise aux normes de l'usine d'incinération de Lyon sud ont été payés à hauteur de 27,20 M€ en 2005. L'achèvement est intervenu dans les délais conformes aux directives européennes.

La réalisation financière des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et les hydrants est en hausse de plus de 1,50 M€.

La construction de la déchetterie de Francheville et l'aménagement du site de la propreté sur le tènement des Deux Amants à Lyon 9° ont fait l'objet de paiement à hauteur de 1,563 M€.

Maintenance et renouvellement : montant réalisé en 2004 : 13 M€, réalisé en 2005 : 17,20 M€.

Cette autorisation de programme globale regroupe les opérations globalisées nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire : l'informatique, les bâtiments, les mobiliers et les véhicules.

Le déroulement du programme de renouvellement des poids lourds de la propreté a nécessité + 2,30 M€ et l'acquisition de véhicules légers pour les services communautaires + 1,30 M€.

La sortie du patrimoine communautaire de véhicules lourds pour 1,50 M€ constitue une recette d'ordre en investissement qui diminue la charge nette de l'autorisation de programme.

Budget annexe des eaux : montant réalisé en 2004 : 8,30 M€, réalisé en 2005 : 14,10 M€.

L'écart entre 2004 et 2005 est constitué par une hausse des dépenses de 2,10 M€ et une baisse des recettes de 3,70 M€. Ces variations portent notamment sur l'opération globalisée de travaux sur réseaux d'eau potable en augmentation pour les dépenses mais en diminution pour les recettes du fait d'un décalage de récupération de TVA. Par ailleurs, les travaux de la 2° tranche de la barrière hydraulique ont généré 4,60 M€ de dépenses et les subventions reçues sont de 1,014 M€.

Budget annexe de l'assainissement : montant réalisé en 2004 : 32,90 M€, réalisé en 2005 : 44,10 M€.

Dans ce cadre sont financés les investissements propres aux activités de traitement des eaux usées, les stations d'épuration, les travaux sur les réseaux y compris dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Le montant des travaux sur les réseaux constitue la part la plus importante avec plus de 12 M€. Par ailleurs, la restructuration des réseaux à Saint Priest (1 M€) et les travaux sur le collecteur Tolstoï à Villeurbanne (1 M€) figurent parmi les projets les plus importants. En revanche, l'achèvement de la station d'épuration de Pierre Bénite conduit à un allègement de dépenses de 4,90 M€ par rapport à 2004. D'autres projets urbains ont également généré des travaux d'assainissement importants comme la ZAC Ampère à Lyon 7°.

Le niveau de subventions de l'Agence de l'eau par rapport à 2004 pour la station de Pierre Bénite (6,80 M€) et pour le collecteur nord de Vaulx en Velin (3,40 M€), lié au déroulement des projets explique largement la baisse des recettes entre 2005 et 2004 sur cette autorisation de programme (- 8,30 M€). Le projet de la station d'épuration à Jonage compense en partie cette baisse des recettes (+ 2,70 M€).

Budget annexe du restaurant communautaire : montant réalisé en 2004 : 0,017 M€, réalisé en 2005 : 0,017 M€.

Le budget du restaurant est équilibré par une subvention du budget principal. En 2005, comme pour les années précédentes de faibles dépenses d'investissement ont été réalisées et correspondent à du renouvellement de matériel. Néanmoins, ce budget devrait connaître dans les prochaines années des dépenses plus importantes dans le cadre du projet de restructuration du restaurant aujourd'hui estimé à 3,20 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2005, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2005 en charge nette, à hauteur de :

- budget principal :

. 1 174,78 M€ individualisés, 619,86 M€ réalisés ;

- budget annexe des eaux :

. 67,50 M€ individualisés, 42,26 M€ réalisés ;

- budget annexe de l'assainissement :

. 247,71 M€ individualisés, 145,83 M€ réalisés ;

b) - la réalisation par autorisations de programme individualisées figurant dans les tableaux joints en annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,